

BASSINS

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 01/23 DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2023 DE CHF 148'000.00 TTC POUR LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RC 32 EN TRAVERSÉE DE LOCALITÉ À LA CÉZILLE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

Le revêtement de la chaussée sur la route cantonale en traversée de localité au droit du restaurant de La Cézille est fortement dégradé. Il présente de nombreuses fissures et une zone plus particulièrement déformée avec un fort orniérage qui nécessite une intervention.

Des travaux cantonaux se déroulant à proximité, la Municipalité a donc jugé nécessaire d'élaborer un projet pour réfectionner la chaussée sur l'ensemble du secteur à charge de la Commune de Bassins, entre les panneaux d'entrée de localité.

2 Présentation du projet

2.1 Situation générale

Les travaux communaux faisant l'objet du présent préavis sont situés sur le tronçon représenté en rouge ci-dessous.

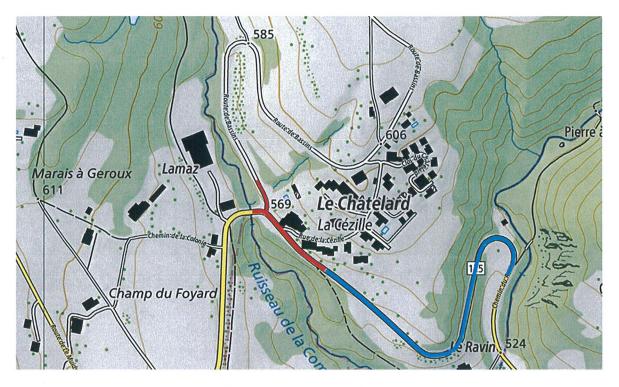


Figure 1 – Situation générale du projet

Le secteur des travaux cantonaux en cours de réalisation est représenté en bleu ci-dessus. Ils se dérouleront jusqu'à fin 2023.

2.2 Méthode de réfection de la chaussée

La réfection de la chaussée sera réalisée selon deux méthodes. La zone fortement déformée représentée en orange sur le plan ci-dessous sera réfectionnée jusqu'au niveau du coffre de route alors que le solde de la chaussée représentée en beige sera raboté pour remplacer la couche de roulement.

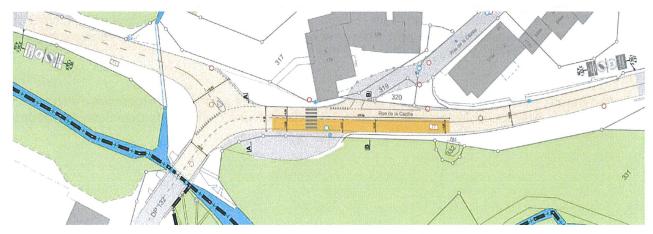


Figure 1 - Plan de situation des travaux

La réfection de la chaussée du secteur fortement déformé sera réalisée comme suit :

- 1° Terrassement du coffre de chaussée puis compactage du fond.
- 2° Pose du nouveau coffre de chaussée en grave sera réalisée sur une épaisseur de 40 cm
- 3° Mise en place des couches de revêtement bitumineux qui seront posées sur une épaisseur totale de 19 cm selon le détail ci-dessous.

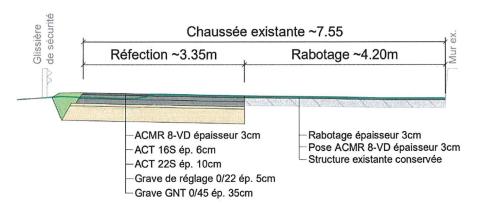


Figure 2 – Coupe-type remplacement du coffre de chaussée et rabotage

Le solde du secteur sera réfectionné par un rabotage du revêtement puis la repose d'une nouvelle couche de roulement selon le détail ci-dessus.

Les regards et grilles présents sur la chaussée seront rehaussés et remplacés si besoin.

Une coordination sera mise en place avec le projet cantonal afin de mutualiser les fermetures de route et les restrictions de circulation nécessaires au bon déroulement des travaux.

3 Planning

Les travaux seront réalisés en parallèle du projet cantonal situé sur la même route, à l'aval, en direction de Begnins à partir de l'été 2023.

4 Montant des travaux

Le coût des travaux est détaillé ci-après :

| TOTAL DES TRAVAUX (TTC) | CHF | 148'000.00 |
|---|-----|------------|
| Prestations de géomètre | CHF | 1'500.00 |
| Honoraires d'études et direction des travaux | CHF | 11'500.00 |
| Marquages | CHF | 6'000.00 |
| Travaux de génie civil pour la réfection de la chaussée | CHF | 129'000.00 |

Les montants ci-dessus sont basés sur les retours de soumissions et contiennent 10 % de divers et imprévus.

Ces travaux n'engendreront pas de frais d'entretien supplémentaires.

5 Financement

Un subventionnement cantonal pourra être obtenus pour la réfection des routes cantonales en traversée de localité. Celui-ci sera d'environ 25 % du montant des travaux et devra faire l'objet d'une convention avec le Canton.

Afin d'optimiser le retour de la péréquation intercommunale au titre des dépenses thématiques, il vous est proposé que les travaux de réfection de la chaussée de la RC32 en traversée de localité à La Cézille soient pris en charge par le biais du compte de fonctionnement en 2023.

Les coûts d'entretiens déjà budgétés en 2023 n'atteignent pas le plafond de 8 fois le point d'impôts pour les dépenses thématiques. De ce fait, ces travaux permettent d'atteindre le plafond/de le dépasser pour obtenir un retour de la péréquation.

Cette manière de faire permettrait d'encaisser dans le cadre des dépenses thématiques une participation de l'ordre de CHF 33'300.00, soit environ le 30% des coûts nets mentionnés ci-dessous.

Le détail de cette opération est le suivant :

| Solde à charge de la commune | CHF | 77′700.00 |
|---|-----|------------|
| Prise en charge par le biais des dépenses thématiques, estimation 30% | CHF | -33'300.00 |
| Coûts nets des travaux | CHF | 111'000.00 |
| Subvention cantonale, environ 25% | CHF | -37'000.00 |
| Coût des travaux | CHF | 148'000.00 |

Le solde à charge de la commune de Bassins de CHF 77'700.00 sera amorti par un prélèvement au fonds de réserve générale (compte 9282.03).

| | | | Charges | Revenus |
|-----------|--|-----|---------|---------|
| 220.452.5 | Dépenses thématiques | CHF | | 33'300 |
| 430.314.2 | Entretien et fournitures pour les routes | CHF | 148'000 | |
| 430.465.0 | Subvention cantonale | CHF | | 37'000 |
| 430.480.0 | Prélèvement au fonds de réserve | CHF | | 77'700 |
| | | CHF | 148'000 | 148'000 |

Le financement du présent préavis est assuré par la trésorerie courante.

La Commune dispose d'une limite de crédit de CHF 1'000'000.00 sur son compte courant auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, qui est intacte à ce jour.

A la vue des disponibilités de la commune à ce jour et dans l'attente de l'encaissement de la subvention cantonale et du retour de la péréquation intercommunale qui interviendra courant 2024, nous utiliserons la limite de crédit disponible auprès de la Banque Cantonale Vaudoise ou un emprunt à court terme, selon les meilleures conditions du moment.

Conclusion 6

Le projet élaboré entre la Municipalité et le bureau d'études Mosini et Caviezel SA, concrétise le vœu de sécuriser la zone de chaussée ayant subi une déformation et permet plus largement de procéder à la réfection du réseau routier communal en coordination avec les travaux se déroulant à proximité sur le réseau cantonal.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu

le préavis n°01/23 relatif à Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de l'année 2023 de CHF 148'000.00 TTC pour la réfection de la chaussée de la RC 32 en traversée de localité à La Cézille,

Vu

le rapport de la Commission de sécurité routière,

Vu

le rapport de la Commission des finances,

Ouï

les conclusions des rapports des Commissions précitées,

Attendu que

cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 148'000.00 pour la réfection de la chaussée de la RC 32 en traversée de localité à La Cézille,
- 2. d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 70'000, le temps nécessaire à l'encaissement de la subvention cantonale et du retour de la péréquation intercommunale, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 21 février 2023, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité

La Syndique:

La Secrétaire

adjointe:

Sonia Pittet

Morgane de Coppet

Annexes:

1) Plan de situation

Municipal répondant : M. André Dunand